



association vaudoise  
des parents d'élèves

comité cantonal apé-Vaud  
avenue de Rumine 2  
1005 Lausanne  
tél 021 341 90 77  
natel 078 689 63 63  
fax 021 341 90 79  
info@ape-vaud.ch  
www.ape-vaud.ch

# bulletin.

no 150 • juin 2009

## La même école pour tous

Edito	1
Dossier	2-6
Lu dans la presse	7
Bons plans pour l'été	8
Actualités	9-11
Agenda	12

JAB 1000 Lausanne 1 «Postcode 1»

## édito

### Conjuguer équité et efficacité

Le 14 mai dernier, lors de son assemblée générale, l'apé-Vaud soufflait ses 40 bougies. Autant d'années de réflexion, d'action et d'engagement sur les thèmes de l'école et de la parentalité. Il y a de quoi être fier de notre association! Quelles étaient les préoccupations de nos parents (eh oui !) à l'époque? Harmoniser, déjà ! Notre association faîtière est née sous l'impulsion de différents groupes apé désireux de faire entendre leur voix quant à la volonté d'harmoniser les plans d'études et les moyens d'enseignement au niveau vaudois et même ... romand !

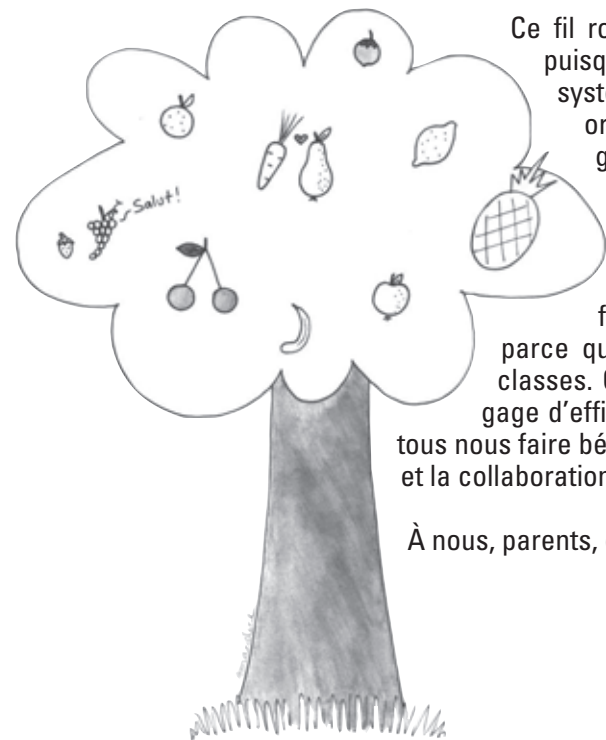
Voilà qui met notre engagement en perspective : veiller à ce que l'école, en perpétuelle évolution, conjugue *équité et efficacité* ; pour que chaque enfant y ait sa place et puisse y développer ses potentiels.

Ce fil rouge, notre mission depuis 40 ans, garde tout son sens aujourd'hui puisque, dans un futur très proche, il s'agira non seulement d'harmoniser les systèmes scolaires suisses (HarmoS) mais aussi d'intégrer dans l'école ordinaire des enfants « différents » pris en charge jusqu'ici par l'enseignement spécialisé (*voir notre dossier*). Le paysage de l'enseignement ordinaire et spécialisé est à l'aube de grands changements.

Fidèle à ses valeurs, l'apé-Vaud s'est prononcée en faveur de l'intégration. Nous sommes convaincus que si ce projet est bien mené, il se fera au bénéfice de tous les élèves. Et cela pour deux raisons : d'abord parce que la clé d'une intégration réussie, c'est la différenciation dans les classes. Or, les études PISA l'ont démontré, cette même différenciation est un gage d'efficacité de l'école. Ensuite parce que l'enseignement spécialisé pourra tous nous faire bénéficier de son atout majeur : la priorité qu'il met sur la communication et la collaboration avec les parents ainsi que sur le travail en réseau.

À nous, parents, enseignants et décideurs, de faire de l'intégration un projet gagnant !

Barbara de Kerchove  
Présidente



## Intégration scolaire : un sacré challenge

**Si aujourd'hui environ cinq cents enfants handicapés ou aux besoins éducatifs particuliers suivent l'école ordinaire vaudoise, ce chiffre devrait tripler d'ici peu puisque l'intégration scolaire est désormais ancrée dans un accord intercantonal dont l'Etat de Vaud est signataire. Soit ! Mais comment procéder pour que cette décision, a priori normale, ne se transforme pas en galère pour les principaux intéressés ?**

D'abord, et c'est essentiel, pour faire au mieux, il est impératif de reconsidérer la terminologie du handicap, histoire d'éradiquer tout mot dévalorisant, disqualifiant ou stigmatisant. Et puis, afin de passer harmonieusement des intentions aux actes, un plan pédagogique, relationnel et émotionnel, mûrement réfléchi, doit être proposé aux enseignants qui ne possèdent souvent pas, faut-il le rappeler, une formation adéquate pour accueillir les enfants souffrant de troubles du comportement, de troubles envahissants du développement (certaines formes d'autisme ou de psychoses), d'un handicap sensoriel ou encore de handicaps physiques (génétiques, neurologiques, moteurs). Personnellement, dit Marie\*, enseignante généraliste, je ne saurais absolument pas comment adapter mon enseignement aux particularités de développement de ces jeunes si je devais en accueillir dans ma classe. Pas par manque d'intérêt, non, mais bien par manque de connaissances des handicaps existants.

### Des défis éducatifs à relever

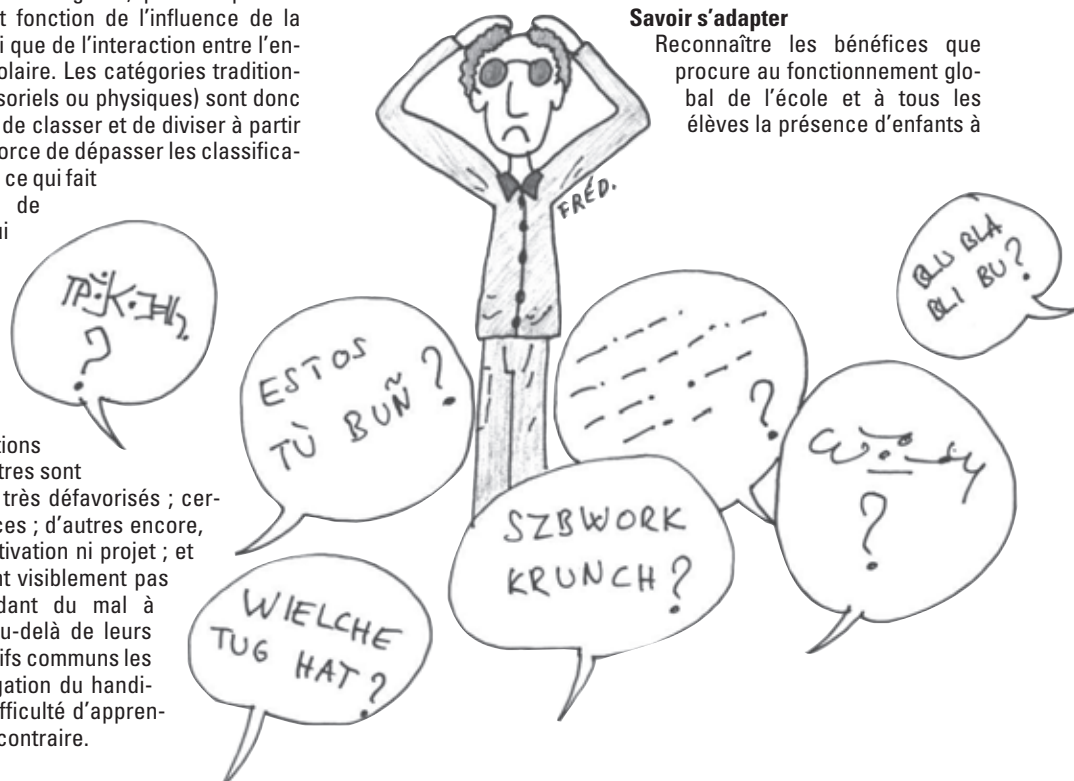
Pour Charles Gardou, professeur de Sciences de l'éducation à l'université Lumière-Lyon 2, le passage à l'intégration en actes réclame l'adoption de notions ouvertes et stimulantes. Ce mode d'approche, récusant le modèle catégoriel, postule que les apprentissages sont avant tout fonction de l'influence de la famille et de la collectivité, ainsi que de l'interaction entre l'enfant et le milieu d'éducation scolaire. Les catégories traditionnelles (déficients mentaux, sensoriels ou physiques) sont donc contestées : au lieu d'étiqueter, de classer et de diviser à partir de ce qui rend différent, on s'efforce de dépasser les classifications et de rassembler autour de ce qui fait semblable. Inutile pour autant de verser dans l'amalgame qui conduirait à confondre tous les obstacles, les sources et les situations de difficultés que les enfants, handicapés ou non, connaissent au cours de leur développement et de leurs apprentissages. Les uns sont fragilisés par des situations d'abandon ou de violence ; d'autres sont issus de milieux socioculturels très défavorisés ; certains sont porteurs de déficiences ; d'autres encore, pourtant « doués », n'ont ni motivation ni projet ; et nombreux sont ceux qui ne sont visiblement pas handicapés, mais ont cependant du mal à apprendre. Reconnaître que, au-delà de leurs différences, des besoins éducatifs communs les réunissent, n'implique ni la négation du handicap ni l'assimilation de toute difficulté d'apprentissage à un handicap. Bien au contraire.

### Une intégration physique ou fonctionnelle ?

Sans conteste les deux ! Car, pour répondre aux injonctions des discours et des textes de lois, placer un enfant dans une école ordinaire au milieu des autres ne suffit pas pour que tous ses droits soient respectés. Alors, intégrer pour intégrer ? Sûrement pas ! Gardons-nous de deux excès : le fanatisme intégratif et le refus d'intégration. Le premier, dit M. Gardou, est une façon de nier le handicap. En ignorant la lourdeur des difficultés, on risque de créer des situations physiquement intenable ou psychologiquement traumatisantes, de façon parfois irréversible. Certains enfants, trop marqués par leur handicap, sont justiciables d'aides et d'interventions que l'école ne peut assurer. Des progrès ne sont alors possibles que dans un milieu très organisé et finalisé à la fois sur le plan technique, thérapeutique et pédagogique. Les structures spécialisées n'ont pas pour mission d'organiser une ségrégation, mais de contribuer, par d'autres voies, à l'insertion sociale des enfants et adolescents qu'elles reçoivent. Quant au second, le refus d'intégration, il est une manière de délivrer l'école de celles et ceux sensés entraver sa bonne marche et de fuir, en même temps, sous couvert de motifs pédagogiques fallacieux, ses propres responsabilités face aux plus démunis.

### Savoir s'adapter

Reconnaître les bénéfices que procure au fonctionnement global de l'école et à tous les élèves la présence d'enfants à



besoins spécifiques est aussi un élément qui devrait motiver tous les acteurs de ce défi. Et puis, ne l'oublions pas, l'intégration participe aussi à l'éducation civique. Former les enfants pour le futur ne se réduit pas à les faire entrer dans un système productif. C'est aussi les éduquer au respect de la liberté de l'autre et leur apprendre, dans leur société d'enfants ou d'adolescents, à vivre en égaux, malgré la pluralité des visages humains. C'est à l'école de prévenir les dangers de dislocation de la communauté sociale et de faire vivre la démocratie. En donnant le plus à ceux qui ont le moins et non en privilégiant les enfants que la nature ou le milieu d'appartenance ont déjà abondamment dotés.

### Des expériences d'apprentissage variées

Qu'on le veuille ou non, le système éducatif est appelé à accepter les élèves avec leur histoire personnelle certes mais aussi avec leurs problèmes physiologiques, psychologiques, sociaux et familiaux. Or, l'école ne peut répondre positivement à la pluralité de chacun que si elle considère leurs différences comme des particularités nécessitant des dispositions pédagogiques susceptibles d'assurer l'égalité d'accès à tous, handicapés ou pas, à l'éducation. D'où, constate Charles Gardou, la nécessité d'offrir des expériences d'apprentissage variées, de permettre aux élèves de faire des choix, de travailler avec eux sur le sens des activités scolaires, de leur proposer des tâches à la fois réalisables et stimulantes, de les informer régulièrement de leurs progrès, d'encourager toutes les formes de collaboration et d'interaction et de valoriser leurs efforts comme leurs réussites. Et encore, parce que l'intégration pour tous, c'est aussi des locaux accessibles à tous, il est essentiel d'équiper ceux-ci de rampes, d'ascenseurs, de toilettes adaptées, de sièges spéciaux dans les classes, etc.

### Un bilan très positif

Au terme d'une année d'expérience d'intégration de jeunes handicapés mentaux au Cycle d'orientation (année scolaire 2004-2005), le Service de la recherche en éducation (SRED) du Département de l'instruction publique de la République et Canton de Genève a publié un rapport<sup>1</sup> très intéressant relatant l'expérience de long en large. Le bilan ? Très positif ! Toutes les per-

sonnes impliquées se déclarent satisfaites. Quelques points critiques sont néanmoins soulevés dont le premier directement en relation avec la notion d'intégration *scolaire* revendiquée par les promoteurs de cette expérience. Alors qu'il s'agit d'une expérience d'intégration scolaire, curieusement les aspects plus spécifiquement scolaires (développement cognitif, apprentissages, mesure et évaluation des acquis) semblent peu présents dans le projet et dans les objectifs qui y sont formulés. Alors, quels remèdes proposer ? Davantage scolariser la démarche, intéresser l'ensemble du corps enseignants et anticiper les phénomènes de groupe, pour limiter une certaine intolérance de la part des jeunes intégrants.

Finalement, on le voit, si tous les acteurs concernés par ce projet (corps enseignant, directions d'école, enfants intégrés ou intégrants et parents) jouent le jeu, communiquent, s'écoutent et, surtout, s'entendent et que les Départements concernés s'investissent dans un plan de financement digne de ce nom, le retrait de l'assurance-invalidité (AI) de la scolarisation spéciale et la reprise entière de la responsabilité de l'enseignement spécialisé par les cantons devrait se passer sans trop de heurts.

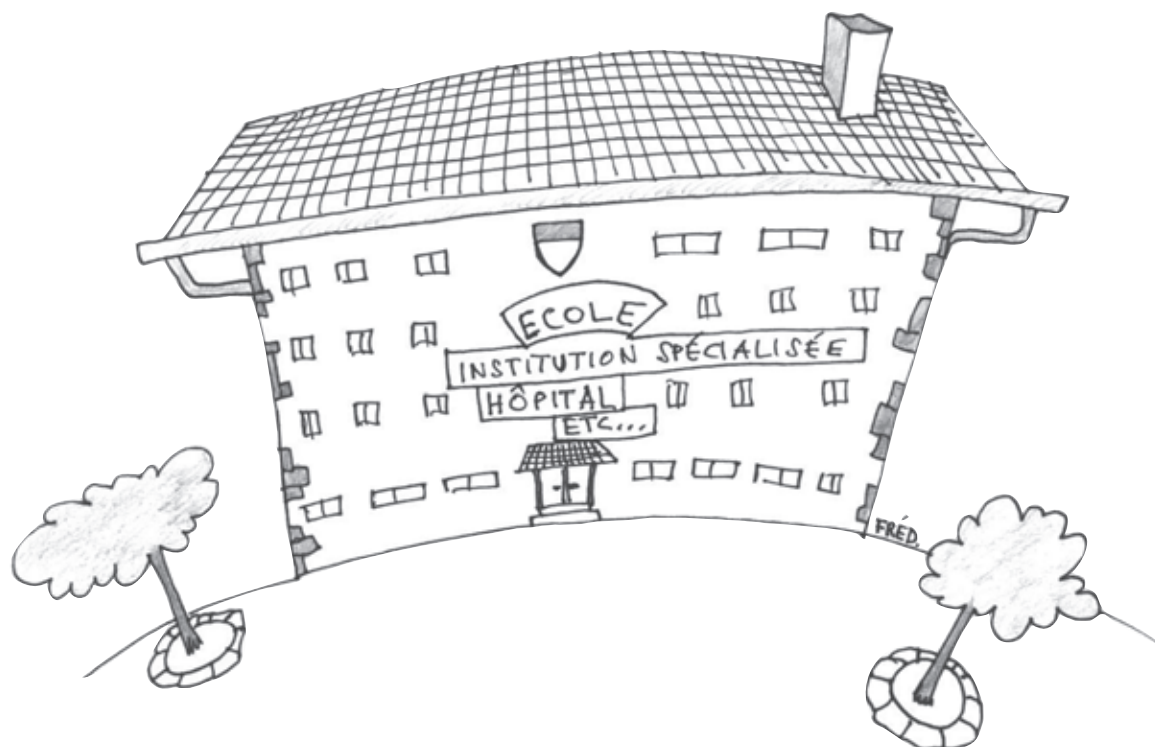
Monique Stidel Noverraz

\* prénom d'emprunt

<sup>1</sup> L'intégration d'élèves handicapés mentaux au Cycle d'orientation, Evaluation de l'impact de la première année d'expérience d'intégration scolaire au collège de Bois-Caran, Françoise Osiek, Jacqueline Lurin, Verena Jendoubi, Shams Ahrenbeck, 2006

A lire

- **L'Enfant bleu**, Henry Bauchau, Babel, 2006
- **Intégrer l'enfant handicapé à l'école**, Jean-Marie Gillig, 3e édition, Dunod, 2006
- **Scolariser l'élève handicapé**, Jean-Marc Louis et Fabienne Ramond, Dunod, 2006
- **Accueillir la différence pour enrichir l'ordinaire, l'intégration d'une classe d'adolescents présentant un handicap mental au sein d'une école secondaire ordinaire du Canton du Jura** (travail présenté à l'École d'études sociales et pédagogiques pour l'obtention du diplôme HES éduca-trice sociale), Virginie Schneider, 2006



## De la théorie à la pratique

### Témoignage d'une enseignante confrontée à l'intégration au CIN

Ma classe ? Un effectif de 21 élèves à la rentrée d'août 2007 (qui passera à 23 quelques mois plus tard) dont un enfant, appelons-le E, ayant des troubles envahissants du comportement, diagnostic posé par une doctoresse de Serix et confirmé par le service de médecine pédiatrique du CHUV qui propose une prise en charge scolaire par un centre thérapeutique de jour. Et aussi un deuxième élève présentant des troubles du comportement, suivi avant sa scolarité par le Service éducatif itinérant (SEI) mais non déclaré officiellement, deux enfants parlant le suisse allemand, incapables dans l'immédiat de s'exprimer autrement que par des actes et des cris, un élève débutant directement en deuxième année du cycle. Angoissé et désécurisé, ce dernier pleure très fort chaque fois qu'une nouvelle activité lui est proposée.

E est donc arrivé en août. Une mise en place d'aide à la classe avait été programmée lors d'un premier réseau tenu en juin. Une personne, infirmière de formation, est donc présente chaque fois que l'enfant est là, sauf les lundis et vendredis, jours où elle est engagée dans un autre établissement.

Dans une ambiance de classe survoltée, malgré mes longues années d'expérience, impossible de détendre l'atmosphère. Et le fait de ne pas pouvoir accompagner tous mes élèves de façon correcte dans leurs apprentissages me frustre énormément. Il y a, dans la classe, des enfants très calmes que j'ai l'impression de laisser de côté, faute de temps à leur consacrer...

#### Un réseau d'urgence

Au mois d'octobre, très déprimée et sur le point de craquer, je peux enfin parler de cette situation dans mon groupe de supervision, un groupe dirigé par Sylvie Chabloz, thérapeute en psychomotricité, formatrice à la HEPL, éducatrice de la petite enfance et enseignante enfantine. Grâce à ce groupe et à ses précieux conseils, j'ose enfin reconnaître que cette situation ne peut pas durer. Je demande un réseau d'urgence à mon directeur. De nouvelles mesures sont prises : E ne viendra plus le vendredi matin, ce qui me permettra de faire enfin connaissance avec certains autres élèves de première année. Puis, en accord avec les parents et la direction, nous avons convenu que E suivrait la classe selon le rythme de début de première enfantine.

Cette année de scolarisation sera donc comptée, ainsi que le préconise l'intervenant de l'Unité pédago-thérapeutique itinérant (UPTI), comme année de garderie/jardin d'enfants. Nous mettrons l'accent sur la socialisation sans avoir des attentes au niveau des apprentissages scolaires à proprement parler. Et la prochaine année scolaire sera en fait sa première année du Cycle initial.

#### Bonnes nouvelles

Au chapitre des bonnes nouvelles, je peux aujourd'hui indiquer que les différents rituels de la classe et la ténacité de l'enseignante ont donné à cet élève une bonne structuration. Nous avons également beaucoup travaillé sur l'estime de soi et sur la façon de se comporter en classe.

Une fois sa structure mise en place, E a enfin pu entrer dans les apprentissages. Il y a pris du plaisir et a pu se reconnaître comme un élève comme les autres, qui s'est rapidement mis au niveau de ses camarades de classe.

Actuellement, il est capable de compter plus loin que trente, a acquis la fusion syllabique et est attiré par la lecture. Il va bien « démarrer » également dans ce domaine.

Il est devenu autonome dans la gestion de son travail et peut respecter les règles de vie de la classe !

Il aime jouer et faire des activités avec ses camarades et même s'il reste un sujet fragile dans le domaine de la gestion de ses émotions, il sera capable d'affronter le passage au CYP1. Une aide est également prévue pour cet élève et sa future enseignante.

En conclusion, je peux dire que je suis la première à défendre le principe d'intégration mais pas à tout prix ni n'importe comment. Il faut **respecter** l'enfant présentant un handicap, les autres élèves et l'enseignant-e.

Et ce respect passe notamment par :

- un effectif **décent** pour les classes intégrant un élève différent
  - la non-multiplication des intégrations au sein d'une même classe
  - une reconnaissance de la hiérarchie du travail effectué
  - une éventuelle décharge horaire pour tous les réseaux engendrés par la situation
  - ok à l'intégration des élèves avec des troubles du comportement, mais il faut qu'un diagnostic soit posé et qu'une évaluation de ses futures possibilités d'acquisitions cognitives soit faite. Sinon tout le monde s'épuise inutilement pour au final quand même échouer, ce qui engendre beaucoup de déception de part et d'autre
  - le droit de refuser ce choix si l'enseignant-e, pour des raisons valables, ne se sent pas la force de participer à un tel projet.
- Pour ma part, malgré des débuts difficiles et pénibles, je trouve gratifiant d'arriver à ces résultats et de voir que cet élève va pouvoir continuer sa scolarité dans un environnement traditionnel plutôt que spécialisé. Cela me remplit de joie !

#### L'intégration scolaire vue par quelques parents

##### Géraldine, mère de trois enfants

L'intégration ou inclusion scolaire des enfants en difficulté ? Oui, sans hésiter mais pas n'importe comment ! Je pense que pour que cette belle aventure humaine ne se transforme pas en cauchemar, il faut impérativement que tous les acteurs concernés (enseignants, jeunes intégrés, parents et camarades de classes) osent exprimer leur crainte, poser des questions, dire leur désarroi sans avoir peur de subir des représailles et demander très rapidement de l'aide si le besoin s'en fait sentir. Il faut aussi que l'accueil de la différence, sous toutes ses formes, fasse l'objet d'un dialogue préparatoire d'abord à la maison entre parents et enfants puis à l'école entre professeurs intégrant et élèves. Comme dans bien d'autres domaines, il me semble que le dialogue est un facteur important et nécessaire à la réussite de ce challenge.

##### Florence, maman de deux garçons

L'intégration d'enfants handicapés dans les classes soulève un certain nombre de questions. D'un côté, elle peut être très bénéfique pour l'ensemble de la classe : les enfants handicapés et les autres font l'expérience de leurs différences. Ils apprennent à vivre ensemble et à s'entraider. D'un autre côté, cette intégration doit absolument s'accompagner d'une aide pour l'enseignant. Celle-ci doit être appropriée au problème de l'enfant et suffisamment importante pour permettre de soulager l'enseignant. Enfin, il me semble que l'enseignant devrait avoir son mot à dire. Si pour des raisons personnelles, il ne veut absolument pas accueillir d'enfants handicapés, il ne faudrait pas lui imposer cette situation. Autrement, l'ambiance dans la classe pourrait vite dégénérer.

##### Nicole, maman de deux garçons de 2 et 4 ans

« Espèce de gros paresseux ! » C'est la phrase que mon fils, alors âgé de trois ans et demi, a lancé à l'intention d'une personne handicapée se déplaçant en fauteuil roulant électrique. Passé un bref moment de stupeur, j'ai pris le temps de lui expliquer que, pour des raisons très variées, tous les êtres humains ne sont pas en état de se déplacer sur leurs deux jambes. Cet exemple montre la difficulté, pour les enfants, d'intégrer la différence, le handicap, même si le regard qu'ils portent sur l'altérité est plein de bon sens, du moins au début.

L'intégration dans la scolarité obligatoire d'enfants handicapés doit s'avérer bénéfique tant pour l'élève handicapé et sa famille que pour ses camarades. Une telle arrivée doit donc se préparer, et un encadrement par du personnel formé doit être prévu. Je pense que tous les types (et tous les degrés) de handicaps ne pourront pas être intégrés, même partiellement. Par leur présence dans les classes, les enfants handicapés permettront aux autres enfants de prendre conscience des difficultés auxquelles ils sont confrontés et d'acquiescer une plus grande sensibilité.

Je n'ai pas eu de contact, tant à l'école que dans ma famille, avec une personne handicapée et j'ai longtemps éprouvé de la crainte, ou un grand malaise en présence de ces personnes. J'espère que, dans de mêmes circonstances, mes enfants se sentiront solidaires et respectueux.

## Cinq questions à Jacques Daniélou, président de la Société pédagogique vaudoise (SPV)

### Comment la SPV voit-elle l'intégration scolaire d'un enfant handicapé ou inadapté ?

Il y a, à nos yeux, trois limites à l'intégration :

1. De manière large d'abord, quand ce qui peut être évalué du futur de l'enfant amène à conclure que l'intégration dans l'école risque de conduire à une exclusion sociale, l'intégration dans la société demeurant l'objectif final. Si on estime que le maintien dans une institution et un encadrement spécifique sont plus à même de garantir un futur personnel ou professionnel heureux, cette solution doit être privilégiée. Enfin, les souffrances éventuelles et respectives de l'enfant, de ses camarades de classe et des enseignants en charge doivent faire l'objet d'une attention profonde.

2. Quand les conditions locales empêchent la gestion des handicaps physiques (absence de rampes ou d'ascenseurs par exemple, cette responsabilité notamment financière appartenant aux communes) ; mais si des fonds sont dégagés, cette situation peut être facilement dépassée.

3. En cas de grave handicap physique nécessitant une prise en charge à journée pleine par du personnel spécifique ou de handicap mental profond qui rend toute gestion de la classe impossible par un trop grand écart de comportement avec celui qu'il convient de considérer comme « ordinaire » (psychotiques ou autistes profonds)

### Certains - notamment l'Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé - préconisent deux enseignants par classe dont un spécialisé. Est-ce pour vous LA solution idéale ?

Il n'existe pas de solution idéale. Toute situation est particulière et doit être évaluée avant de trouver la solution personnalisée pour faire évoluer l'enfant dans un projet partagé avec sa famille. La SPV s'est prononcée depuis de nombreuses années pour que le travail en équipe se développe. Tant entre enseignants ordinaires qu'avec ceux du spécialisé ou encore les psychologues, logopédistes, psychomotriciens, infirmières ou médecins scolaires. Dans ce cadre, la SPV soutient la présence de deux enseignants par classe, dont un spécialisé, en tout cas durant une partie de la journée et dans un cadre d'objectifs clairement définis.

### Le DFJC peut-il obliger les enseignants réticents à accepter des élèves handicapés dans leurs classes ? Des quotas sont-ils prévus ?

Le passage en force est contre-productif. Attention à un « EVM 2 ». Il doit s'agir de volonté partagée, basée sur des convictions et une éthique. Les enseignants devraient, en tout cas dans un premier temps, être volontaires. Des conditions cadres favorables doivent leur être offertes : temps d'enseignement réduit (décharges pour colloques, rencontres et échanges) et limitation du nombre d'élèves par classe notamment.

### Qu'allez-vous demander, concrètement, au DFJC pour que les choses se passent au mieux ?

Voir le document SPV sous [http://www.spv-va.ch/PDF/GT\\_integration\\_final\\_09.pdf](http://www.spv-va.ch/PDF/GT_integration_final_09.pdf).

Il faut clarifier les concepts, notamment la question du référent responsable du suivi du parcours de l'élève intégré et du rendre-compte sur ce dernier. Les conditions cadres doivent être NÉGOCIÉES avec le DFJC. C'est ce que nous avons dit à la Cheffe du Département.

### Une formation continue est-elle prévue pour les enseignants sur le terrain et que fait la HEPL pour armer au mieux les futures volées ?

La réflexion est engagée à ce propos au sein de la HEPL. Elle concerne tant des éléments de pédagogie spécialisée insérés au sein des cursus de formation initiale que dans les modules de formation continue ordinaire des enseignants ou encore dans des formations complémentaires certifiées liées à la gestion pédagogique des handicaps.

Par ailleurs, il convient de réfléchir à deux fois avant de faire crouler les enseignants sous des « informations » sur les divers types de handicaps, comme semble le préconiser le DFJC, celles-ci mettant les enseignants dans une position délicate qui les conduit à une connaissance plutôt partielle des problématiques et ne leur offrant pas de réelles réponses en termes de pratiques professionnelles.

Sur ce plan, pour en revenir à la question deux, les échanges de pratiques entre les enseignants « ordinaires » et spécialisés devraient être une piste féconde, mais à la seule condition que le respect mutuel des compétences soit reconnu par les parties.



parents  
et  
enseignants  
ensemble ...

Thomas, 15 ans,  
sourd,  
obtient le prix de mathématiques.

L'intégration : un projet partagé

écoutons – collaborons – dialoguons

## Que dit la loi ?

### Au niveau international

En 2006, l'ONU a adopté une **Convention pour les droits des personnes handicapées**. L'article 24 de cette dernière, intitulé Éducation, souligne notamment que

1. Les États Parties reconnaissent le droit des personnes handicapées à l'éducation. En vue d'assurer l'exercice de ce droit sans discrimination et sur la base de l'égalité des chances, les États Parties font en sorte que le système éducatif pourvoie à l'insertion scolaire à tous les niveaux et offre, tout au long de la vie, des possibilités d'éducation qui visent :

- le plein épanouissement du potentiel humain et du sentiment de dignité et d'estime de soi, ainsi que le renforcement du respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la diversité humaine
- l'épanouissement de la personnalité des personnes handicapées, de leurs talents et de leur créativité ainsi que de leurs aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités
- la participation effective des personnes handicapées à une société libre.

2. Aux fins de l'exercice de ce droit, les États Parties veillent à ce que :

- les personnes handicapées ne soient pas exclues, sur le fondement de leur handicap, du système d'enseignement général et à ce que les enfants handicapés ne soient pas exclus, sur le fondement de leur handicap, de l'enseignement primaire gratuit et obligatoire ou de l'enseignement secondaire
- les personnes handicapées puissent, sur la base de l'égalité avec les autres, avoir accès, dans les communautés où elles vivent, à un enseignement primaire inclusif, de qualité et gratuit, et à l'enseignement secondaire
- il soit procédé à des aménagements raisonnables en fonction des besoins de chacun
- les personnes handicapées bénéficient, au sein du système d'enseignement général, de l'accompagnement nécessaire pour faciliter leur éducation effective
- des mesures d'accompagnement individualisé efficaces soient prises dans des environnements qui optimisent le progrès scolaire et la socialisation, conformément à l'objectif de pleine intégration.

3. Les États Parties donnent aux personnes handicapées la possibilité d'acquérir les compétences pratiques et sociales nécessaires de façon à faciliter leur pleine et égale participation au système d'enseignement et à la vie de la communauté. À cette fin, les États Parties prennent des mesures appropriées, et notamment :

- facilitent l'apprentissage du braille, de l'écriture adaptée et des modes, moyens et formes de communication améliorée et alternative, le développement des capacités d'orientation et de la mobilité, ainsi que le soutien par les pairs et le mentorat
- facilitent l'apprentissage de la langue des signes et la

promotion de l'identité linguistique des personnes sourdes

- veillent à ce que les personnes aveugles, sourdes ou sourdes et aveugles – et en particulier les enfants – reçoivent un enseignement dispensé dans la langue et par le biais des modes et moyens de communication qui conviennent le mieux à chacun, et ce dans des environnements qui optimisent le progrès scolaire et la socialisation.

4. Afin de faciliter l'exercice de ce droit, les États Parties prennent des mesures appropriées pour employer des enseignants, y compris des enseignants handicapés, qui ont une qualification en langue des signes ou en braille et pour former les cadres et personnels éducatifs à tous les niveaux. Cette formation comprend la sensibilisation aux handicaps et l'utilisation des modes, moyens et formes de communication améliorée et alternative et des techniques et matériels pédagogiques adaptés aux personnes handicapées.

5. Les États Parties veillent à ce que les personnes handicapées puissent avoir accès, sans discrimination et sur la base de l'égalité avec les autres, à l'enseignement tertiaire général, à la formation professionnelle, à l'enseignement pour adultes et à la formation continue. À cette fin, ils veillent à ce que les aménagements raisonnables soient apportés en faveur des personnes handicapées.

### Au niveau suisse

La Constitution fédérale contient deux dispositions centrales pour déterminer quelle forme de scolarisation doit être choisie pour un enfant :

- l'article 8, alinéa 2 interdit toute discrimination d'un enfant en raison d'une déficience corporelle, mentale ou psychique. Cette protection trouve également application à l'école
- l'article 19 garantit le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit pour chaque enfant, indépendamment du fait qu'il ait ou non un handicap.

La Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (Lhand) pose, dans son article 20, le principe selon lequel les cantons doivent veiller à ce que les enfants et les adolescents handicapés bénéficient d'un enseignement de base adapté à leurs besoins spécifiques. Un exemple ? Les cantons doivent faire en sorte que les enfants et les ados ayant des difficultés de perception ou d'articulation, ainsi que leur proche entourage, puissent apprendre une technique de communication tenant compte de ces difficultés.

La nouveauté ? Elle réside surtout dans le fait que la Lhand exige explicitement des cantons qu'ils encouragent l'intégration des enfants et adolescents handicapés dans l'école régulière par des formes de scolarisation adéquates, à condition que « cela soit possible et serve le bien de l'enfant ou de l'adolescent handicapé ».

## Une intégration scolaire... handicapée

**Si l'intégration scolaire est aujourd'hui bien ancrée dans les discours, elle se heurte encore, dans la pratique, à de nombreux obstacles. C'est du moins ce que raconte l'histoire exemplaire et illustrative de Milena.**

Milena est porteuse d'une trisomie 21. Il y a peu, elle était aussi une élève intégrée dans un collège ordinaire vaudois du Mont-sur Lausanne. Mais, à cette rentrée scolaire, elle n'a pas pu rejoindre sa classe. La raison ? Sa présence fatiguait trop les autres enfants. « Peu avant les vacances d'été, certains parents se sont plaints à la maîtresse du fait que la présence de Milena en classe était trop pesante pour ses camarades », raconte Suzanne Crausaz, la maman de Milena. Elle et son mari ont alors décidé de retirer leur fille de l'école. « Nous avons toujours essayé de faire en sorte que les autres parents n'aient pas à se plaindre de la présence de notre fille. Mais c'est arrivé. Pour nous, la poursuite de l'intégration dans cette classe n'est plus possible. »

Ainsi, après quatre ans d'intégration, à raison d'abord de deux matinées puis, la dernière année, de trois après-midi par semaine, le projet d'intégration de Milena s'est brusquement arrêté.

Le cas de Milena n'est pas unique. Mais il est exemplaire car il permet de pointer du doigt certains problèmes auxquels doit faire face l'intégration. De son côté, sans vouloir accuser qui que ce soit, Suzanne Crausaz note certaines lacunes dans l'encadrement de sa fille. Notamment le fait que son accompagnatrice n'ait pas bénéficié d'une formation en enseignement spécialisé. Un fait normal dans le canton de Vaud qui réserve l'appui spécialisé aux enfants intégrés à plein temps, mais illogique aux yeux de la maman. « Selon moi, un enfant partiellement intégré a autant besoin d'un encadrement professionnel qu'un enfant intégré à temps plein. Peut-être même plus, car il doit chaque fois se réadapter à la classe, dit-elle. » Elle souligne aussi la difficulté de se faire entendre. « Je n'ai jamais vraiment senti de soutien. En tant que parents, nous étions toujours en situation de demandeurs. C'était difficile de faire passer notre point de vue. Nous devons déjà être contents que l'école accepte notre enfant. »

### Absence de règles

D'autres parents ayant un enfant en intégration ou projetant de le faire partager cette impression. A l'exemple de Sylvie Cusin, qui se demande quels sont ses droits de parent. Depuis la rentrée, son fils Anton est intégré une matinée par semaine dans un collège des environs de Lausanne. Au départ, ce dernier n'a pas bénéficié d'aide. « Tout le monde nous disait que ça irait bien et qu'Anton n'avait pas besoin d'assistance. Mais la première journée s'est mal passée. Il a bousculé des enfants dans la cour de récréation. Heureusement, les parents sont ouverts et nous avons pu discuter, mais cela aurait pu en être autrement. » Et Mme Cusin de s'interroger : comment se fait-il que l'aide ne soit pas obligatoire ? Aurait-elle pu exiger sa présence ? Elle ne sait pas. C'est pourquoi, elle aurait souhaité avoir un document lui présentant ses droits. « Ce serait bien d'avoir un protocole, dit-elle. Un protocole qui fixerait, entre autres, la présence d'une assistance, la tenue de séances de préparation, un calendrier de réunions en réseau, une forme de collaboration minimale entre l'établissement scolaire spécialisé et ordinaire, etc. Sans cela, tout est trop aléatoire. Il faut avoir la chance de tomber sur les bonnes personnes », constate encore Sylvie Cusin.

Philippe Nendaz, chef de l'Office de l'enseignement spécialisé du canton de Vaud, reconnaît que l'intégration doit faire des progrès. Il note que le statut professionnel des aides à l'enseignant-e doit absolument être revu, que la communication avec les écoles ordinaires doit s'améliorer, que les écoles d'enseignement spécialisé s'engagent dans le processus de différentes manières. Et il entend poursuivre son action. Il rappelle aussi que le processus en est à ses débuts et qu'il faut du temps. « Dans l'immédiat, déclare-t-il, nous étudions la création d'un lieu d'écoute, ouvert aux parents et aux enseignants et qui permettrait d'éviter que la situation ne s'enlise, comme cela a été le cas pour Milena. »

*France Santi, Insieme avril 2008*

Les enfants,  
voici z'bloik !  
Vous serez  
gent ls avec  
lui



TchB mec !

Wouah p'tain  
y sort d'ou  
hè lui, quoi !

Wouargh on dirait  
ET !!!

Aaaargh !

Pourquoi  
est tout  
vert ?

Il est où  
son z'ie ?

*A consulter*

Le concordat sur la pédagogie spécialisée proposé aux cantons et autres documents sont disponibles sur le site du DFJ, [www.vd.ch/fr/organisation/services/enseignement-specialise-et-de-l-appui-a-la-formation/rpt-et-pedagogie-specialisee/](http://www.vd.ch/fr/organisation/services/enseignement-specialise-et-de-l-appui-a-la-formation/rpt-et-pedagogie-specialisee/)

## Sous le soleil exactement

Profiter des vacances tout en se cultivant ? L'été helvétique est bourré de belles expos dans des villes ou des endroits à voir ou à revoir. En famille, évidemment, c'est nettement plus rigolo et sympa. Parcours guidé.

### Van Gogh au Kunstmuseum de Bâle

Après une visite du très beau zoo et une traversée du Rhin sur un bac qui fait la navette entre le Grand Bâle et le Petit Bâle, emmenez junior admirer les toiles du grand Vincent. *Entre ciel et terre: les paysages* (c'est le titre de cette rétrospective qui est une première mondiale) donne à voir une septantaine de chefs-d'œuvre du peintre dont certains très rarement présentés au public.

[www.kunstmuseumbasel.ch](http://www.kunstmuseumbasel.ch) ou [www.vangogh.ch](http://www.vangogh.ch)



### Des queues à Neuchâtel

Non, non pas celles que vous croyez mais, de la queue chasse-mouches à la queue du diable, une histoire naturelle et culturelle de cet appendice pour découvrir ses mille et un avatars ! *Parce queue ?* Une expo drôle, ludique et parfois même carrément hilarante à visiter plutôt deux fois qu'une.

[www.museum@unine.ch](http://www.museum@unine.ch)

### Un Trivial Pursuit au Signal de Bougy

Bon, d'accord, en vacances, on n'a pas forcément envie de réfléchir... Toutefois, *Matières à réflexion*, une exposition didactique en plein air proposée par le Réseau romand Science et Cité, devrait plaire aux mêmes curieux. Trente-deux affiches grand format questionnent le lecteur. Que cachent ces images insolites, parfois étranges et mystérieuses ? A quel

monde appartiennent-elles ? Des énigmes mises sur pied par une quinzaine de musées ou centres de culture scientifique, membre du Réseau romand Science et Cité dont le but premier est de démocratiser les sciences humaines et celles de la nature.

[www.rezoscience.ch](http://www.rezoscience.ch)

### Recherche et alimentation dialoguent à Vevey

Quel est le rôle de l'alimentation dans le développement de notre cerveau ? A quoi servent les deux kilos de bactéries abritées par nos intestins ? Les bactéries et les champignons omniprésents dans notre alimentation sont-ils utiles ou nocifs ? Conçue par la biochimiste Esther Schärer, l'expo présentée par l'Alimentarium est un voyage captivant qui permet de découvrir les enjeux actuels de la recherche. Et d'entrevoir également l'alimentation de demain qui prend déjà forme dans les laboratoires.

[www.alimentarium.ch](http://www.alimentarium.ch)

### Et pour terminer, un album coup de cœur La petite poule qui voulait voir la mer

Christian Jolibois, Christian Heinrich (ill.), Fr. 10.20,  
*Pocket Jeunesse Albums*

C'est l'histoire trop marrante de Carméla, une gallinacé intrépide qui refuse le train-train quotidien de son poulailler et veut voir la mer. Sans se poser cinquante mille questions, la voilà qui met les voiles pour la destination de son choix. Et là, devinez qui elle rencontre ? Ni plus ni moins que... Christophe Colomb qui se lèche les babines en la voyant. La suite ? Lisez le livre, il est vraiment chouette.



## HARMOS : FIN DE LA PREMIÈRE ÉTAPE

La première phase de la mise en œuvre d'HarmoS est terminée. Les dix groupes de travail thématiques ont rendu leur premier rapport. Des thèmes aussi variés qu'importants ont été discutés. Citons l'augmentation du nombre de périodes d'enseignement au primaire, l'organisation du secondaire (filiales, à niveaux ?), le redoublement, la place de la prévention dans la grille-horaire, les devoirs scolaires ou encore la réorganisation des directions d'établissements. Les responsables du projet planchent actuellement sur une première mouture de la nouvelle loi scolaire qui sera soumise aux groupes de travail à la rentrée.

Une loi scolaire ne s'écrit pas tous les ans. C'est donc une opportunité unique qui s'offre à nous de pouvoir marquer de notre empreinte la société à venir. Mobilisons-nous et faisons entendre notre voix, notamment lors des forums organisés par le Département.

## JARDINS DES PARENTS

Être parents est source de beaucoup de joie, certes. Mais c'est aussi l'occasion de nombreuses remises en question. Soucieuse d'apporter davantage de soutien aux parents des zones non-urbaines, l'apé-Vaud développe un projet en collaboration avec différents partenaires (Pro Familia Vaud, la Fédération suisse de formation des parents et le Service de protection de la jeunesse).

Pour permettre aux parents de parler librement de ce qu'ils vivent, d'être entendus sans jugement sur leurs questions ou préoccupations concernant leurs enfants, de chercher ensemble des pistes face aux difficultés rencontrées, nous mettons sur pied des ateliers de parents sur le modèle du *Jardin des parents*, d'Espace ressources, dès le mois de septembre. Le Jardin des parents, c'est :

- Un atelier, lieu de rencontres et d'échanges ouvert à tout parent, sans distinction aucune, en couple ou seul
- Huit fois par année, à raison d'une rencontre par mois
- Sans inscription ni engagement autre que l'envie de participer à une, plusieurs ou toutes les rencontres, avec une modeste participation financière.

Les Jardins seront coanimés par Sylviane Pfistner ([www.espaceressources.com](http://www.espaceressources.com)).

Dès la rentrée de septembre, retrouvez donc d'autres parents à Ollon, Leysin et Vallorbe notamment.

*Renseignez-vous auprès de vos groupes ([www.apé-vaud.ch/groupes](http://www.apé-vaud.ch/groupes))*

## RENCONTRE AVEC LES DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENTS

Le 11 mai dernier, le Comité cantonal a rencontré le comité de l'Association des directeurs d'établissements scolaires officiels vaudois (ADESOV), une association qui regroupe les nonante et une directions de l'enseignement obligatoire ainsi que les neuf gymnases cantonaux. La communication école-famille a été au centre de nos débats. Un des sujets sur lesquels nous nous sommes étendus est le rôle de médiateur que doit jouer le directeur entre l'école et la famille. En effet, les directeurs sont notamment chargés de représenter les parents face à la conférence des maîtres en cas de divergence au moment de la décision finale d'orientation en fin de sixième, une responsabilité considérable. Enfin, nous avons aussi parlé de nos attentes par rapport aux Conseils d'établissements.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES DÉLÉGUÉS LE 14 MAI À LAUSANNE

Outre la partie statutaire, cette assemblée fut l'occasion pour notre association

- de signer la Charte des Associations d'utilité sociale qui oeuvrent pour l'intérêt général, un outil nous permettant de nous associer à un mouvement légitimé et d'affirmer davantage notre participation au tissu associatif vaudois.
- d'adopter une résolution proposant notre **définition de l'accueil parascolaire**, ainsi que de **ses missions** (voir ci-après)
- d'adopter une résolution sur les **activités scolaires hors cadre** (voir ci-après)

### HARMOS, JOURNÉE DE L'ÉCOLIER ET ACCUEIL PARASCOLAIRE : QUE VOULONS-NOUS ?

La prise en charge parascolaire permet de conjuguer notre responsabilité éducative de parents avec notre insertion dans la vie professionnelle et sociale. C'est pourquoi l'apé considère que l'accueil parascolaire des enfants doit être généralisé. Cet accueil doit offrir un encadrement de qualité : le bien-être d'un enfant dépend d'une prise en charge concertée et harmonieuse par tous les adultes qui l'entourent. Les parents souhaitent assumer pleinement leur responsabilité éducative. Pour ce faire, nous estimons qu'un suivi, une cohérence dans la prise en charge des enfants doit pouvoir être assurée de façon complémentaire entre l'école, la famille et les structures d'accueil.

Par ailleurs, un accueil parascolaire accessible à tous contribue aussi à gommer les inégalités sociales au sein de l'école. C'est pourquoi nous sommes convaincus que les dépenses en faveur d'un accueil de qualité représentent non seulement un investissement pour l'avenir mais des économies futures pour la facture sociale.

### Qu'entend-on par accueil parascolaire ?

**C'est une prise en charge structurée, adaptée et de qualité des enfants, en dehors des temps d'école et des moments familiaux, proposée aux parents qui le souhaitent, pendant toute la scolarité obligatoire.**

Concrètement, cela comprend l'accueil le matin (avant l'école), à midi et après l'école - que les repas ou collations soient apportés par l'enfant ou fournis par la structure - les devoirs surveillés, l'accompagnement des jeunes enfants sur les trajets entre l'école et la structure, éventuellement les activités sportives, récréatives ou culturelles dans la mesure où elles sont proposées dans ce contexte.

L'accueil parascolaire doit être financièrement accessible à toutes les familles.

### Qu'attend-on de l'accueil parascolaire ?

L'accueil parascolaire assure un relais entre l'école et la famille, dans un esprit de collaboration et de partenariat. Pour qu'un enfant puisse grandir sereinement, il est capital que les différents contextes de son quotidien soient bienveillants et coordonnés entre eux.

Les structures parascolaires doivent à la fois :

- Offrir aux enfants un **cadre souple** qui permette des expériences sociales, éducatives et récréatives
- Permettre aux parents d'exercer pleinement leurs responsabilités (les soutenir dans leur tâche éducative) à l'égard de leurs enfants.

L'accueil parascolaire doit être...

... **structuré** : le cadre, les devoirs et les responsabilités de chacun sont clairement définis

... **adapté** à l'âge et au degré d'autonomie des enfants

... **de qualité**, tant sur le plan de l'encadrement des enfants que sur le plan relationnel (au sein de la structure et entre la structure et la famille).

Cette prise en charge doit se fonder sur un **projet socio-éducatif** qui contribue à l'apprentissage de l'autonomie des enfants, en collaboration avec les familles.

Plus de détails sur notre site internet : [www.ape-vaud.ch](http://www.ape-vaud.ch)

## CAMPS, SORTIES, ACTIVITÉS HORS CADRE : RECOMMANDATIONS DE L'APÉ

Les activités hors cadre permettent aux enseignants et aux enfants de partager des moments récréatifs et de se connaître différemment. Elles représentent aussi l'occasion de concrétiser certains aspects de l'enseignement (géographie, histoire, sciences naturelles) et sont généralement très bénéfiques pour les enfants (compétences sociales, adaptabilité).

### Contexte : un cadre peu clair et peu incitatif

Actuellement, aucune loi ni aucun règlement ad hoc ne régissent l'organisation (ou non) de camps et sorties dans le cadre scolaire, si ce n'est une mention faite à ce sujet dans les compétences des Conseils d'établissements et l'art. 128 de la Loi scolaire qui oblige les enseignants à obtenir l'autorisation de leur directeur. Il n'existe par ailleurs actuellement aucune obligation pour un enseignant principal d'organiser des camps ou des sorties avec sa classe.

Pour les enfants, on est donc loin de l'égalité de traitement : le fait de participer ou non à des activités hors cadre et les choix des activités offertes aux enfants dépendent donc à la fois de la volonté de leurs enseignants et de la commune dans laquelle ils habitent.

Le flou régnant autour des activités hors cadre, notamment en matière de devoirs respectifs et de responsabilités, engendre parfois inquiétude et appréhension chez les parents, créant ainsi un climat peu propice à ce genre d'activités.

### Plus d'équité, plus de clarté et un projet partagé

L'apé souhaite donc qu'un cadre clair soit établi pour les activités hors cadre car elle est convaincue que tous les élèves du canton doivent être traités avec équité. Une chose qui créera un climat serein autour des activités hors cadre, propice au développement de nouveaux projets.

### Brièvement dit

- Les activités hors cadre doivent faire partie du cursus de chaque élève à un rythme raisonnable (minimum une course d'école par année, au moins trois camps sur toute la scolarité obligatoire).
- Il doit exister un cadre de référence clair permettant de délimiter les devoirs et les responsabilités de chacun (élèves, enseignants, parents).
- Les objectifs des activités doivent être clairement définis et les camps être l'aboutissement d'un projet partagé, validé par la direction.
- L'encadrement doit être adapté et proportionnel aux risques encourus.
- Un budget raisonnable doit être établi et respecté et la participation financière des parents accessible.
- L'information aux parents doit être faite avec anticipation, de façon claire et complète.

### Recommandations

Pour ce faire, conscients que l'organisation de ces activités hors cadre représente un grand investissement et d'importantes responsabilités pour les enseignants, nous invitons donc

- Le **DFJC** à établir un cadre de référence clair et incitatif (stipulant les devoirs respectifs, les responsabilités, la nécessité de déterminer les objectifs, le budget, etc)
- Les **directions d'écoles** à encourager et soutenir les enseignants dans leurs projets ainsi qu'à mettre en place un système d'accompagnement pour les enseignants qui le souhaitent
- Les **communes et les conseils d'établissements** à faciliter l'organisation d'activités hors cadre
- La **HEPL** à intégrer la planification et la gestion de ces activités hors cadre au cursus des enseignants.

L'apé se tient bien sûr à disposition des différents partenaires pour apporter un regard de parents dans l'élaboration d'un cadre de référence pour les activités hors cadre ainsi que pour les nécessaires mesures d'accompagnement de sa mise en œuvre.

### Prochaines CoRep (Commission des Représentant-e-s des groupes locaux) :

- mardi 16 juin 2009 à Bercher (thème : HarmoS)
- mercredi 16 septembre 2009 (lieu à définir) (thème : l'intégration)

Si vous êtes intéressé-e à y assister, adressez-vous à votre groupe local !

#### Bercher et environs

- Du 13 au 24 juillet 2009 et du 10 au 21 août 2009, **activités vacances d'été**. Plus de 50 activités sont proposées aux enfants de l'arrondissement de Bercher en âge de scolarité.  
*Rens. et livrets supplémentaires auprès de Muriel Erne-Dind, tél. 021 887 89 70*
- Samedi 15 août 2009, dès 16h00, lors de la braderie, **marché aux jouets** à Pailly (vente de jouets en bon état, participation gratuite, sans inscription préalable)  
*Rens. auprès de Martine Bovet, tél. 021 887 83 37*

#### Cossonay-Penthalaz

Mardi 29 septembre 2009, 20h00, **présentation** de la méthode Tomatis (centre d'écoute et du langage) suivie d'un débat.  
*Info dès fin juin sur [www.apecope.ch](http://www.apecope.ch)*

#### Grandson

Mercredi 24 juin 2009, dès 20h00, aula du collège de Grandson, **conférence** de Christian Muller, médecin et psychiatre pour enfants, sur le thème des troubles liés au déficit d'attention avec ou sans hyperactivité, répercussions sur le quotidien, le scolaire notamment. Des pistes pour gérer ces troubles seront données (méthode du *child coaching*).

### L'apprentissage: comment mettre toutes les chances de mon côté?

3 groupes organisent, le jeudi 17 septembre 2009 à Nyon, jeudi 24 septembre 2009 à Cheseaux et lundi 5 octobre 2009 à Blonay-St-Légier, une **table ronde sur la transition école-métier**. Ces **rencontres avec des maîtres d'apprentissage** sont destinées aux parents et aux ados.  
*Rens. auprès des groupes locaux et sur notre site*

#### Nyon-Prangins

- Samedi 22 août 2009, **samedi des mômes** au centre ville de Nyon
- Mardi 22 septembre 2009, **journée à pied à l'école**
- Dimanche 27 septembre 2009, **pique-nique pour nos membres** aux Allévays
- Samedi 3 octobre 2009, de 10h00 à 12h00, pour les 6-11 ans accompagnés d'un adulte, **cours d'autoprotection Tatout**  
*Inscription par mail à [info@apenyon.ch](mailto:info@apenyon.ch)*

#### Savigny-Forel

Jeudi 8 octobre 2009, 20h00, Forum de Savigny, **conférence publique** de Jacques Salomé, écrivain et psychosociologue, sur le thème **Être parents aujourd'hui d'enfants et d'adolescents qui seront les adultes de demain**.

*Prix 12 francs pour les membres et 15 francs pour les non-membres.*

*Rens. et réservations (fortement conseillées) au tél. 021 907 14 56 ou par mail à [libmidi@worldcom.ch](mailto:libmidi@worldcom.ch) ou [apesf@apesf.ch](mailto:apesf@apesf.ch)  
Vente directe des billets à la Librairie du midi à Oron-la-Ville*

### A vos agendas

La date de la **Journée internationale à pied à l'école** est arrêtée au mardi 22 septembre 2009.  
Ne manquez pas cette opportunité de faire la fête du chemin de l'école en portant haut le slogan de cette action 2009  
*La rue est aussi à nous !*

#### Vallorbe, Ballaigues et Vallon du Nozon

- Lundis 2 et 9 novembre 2009, **cours de mathématiques** pour les parents d'enfants au CYP1 et 2
- Lundis 16 et 23 novembre 2009, **cours de français** pour les parents d'enfants au CYP 1 et 2
- Samedi 31 octobre 2009, **vide-armoire** à la maison de paroisse de Vallorbe.

#### Yverdon, Yvonand et environs

Automne 2009 : **série de cours sur le child coaching** et **cours Prévention des accidents** par morsures de chiens (PAM).  
Dates fixées ultérieurement.  
*Préinscriptions par e-mail à [info@apey.ch](mailto:info@apey.ch)*

**Vous avez déménagé ou en avez l'intention.  
Faites-le nous savoir, pour que nous puissions  
vous informer de l'existence du  
groupe apé le plus proche.**

Vous souhaitez soutenir les actions de l'apé-Vaud ?  
Vos dons sont les bienvenus au CCP 10-7668-1. Merci !

### Bulletin d'inscription pour devenir membre de l'apé

(qui comprend l'abonnement au bulletin de l'apé-vaud)

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

à renvoyer au comité cantonal (av. de Rumine 2, 1005 Lausanne)  
ou mieux: inscrivez-vous par <http://www.ape-vaud.ch/inscription>

### Annoncez-nous vos manifestations, conférences, spectacles, etc.

<b>Délai de rédaction</b>	31 août 2009 (parution semaine du 5 au 10 octobre 2009)
<b>Adresse rédaction</b>	Monique Stidel Noverraz, <a href="mailto:redaction@ape-vaud.ch">redaction@ape-vaud.ch</a>
<b>Bulletin réalisé par</b>	Barbara de Kerchove, Denis de Meuron, Nicole Niederhauser, Sylvie Pittet Blanchette, Emmanuelle Roth et Monique Stidel Noverraz (journaliste RP)
<b>Illustrations</b>	Amandine et Fred
<b>Mise en page</b>	Paperforms, Villars-Sainte-Croix
<b>Etiquetage et routage</b>	La Morgette, Morges

Tirage à 5'500 exemplaires